

Le PREMIER MINISTRE : Je suis persuadé, M. l'Orateur, que la Chambre a écouté les observations de mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Borden), avec beaucoup d'intérêt et, par moments, avec quelque surprise. Mon honorable ami a suivi le discours du trône phrase par phrase. Je n'ai pu m'empêcher de penser, dès le début de son discours,—et je crois que mon impression était juste—que mon honorable ami n'a pas bien reposé la nuit dernière, qu'il s'est éveillé ce matin sous l'influence de quelque cauchemar qui serait venu troubler sa sérénité habituelle, et qu'il n'a pas encore repris tous ses sens. Je me plais à reconnaître que d'ordinaire mon honorable ami traite avec franchise et bonne foi les sujets dont la Chambre est saisie, mais dans le cas actuel, force m'est de penser qu'il a cherché, de propos délibéré, à faire violence à son bon naturel. Il n'a atteint son but qu'à moitié, et je lui en fais mon compliment. Se rappelant qu'il est entouré de partisans dont certains sont très fougueux, il a peut-être cru pouvoir les apaiser en ayant recours à leurs invectives belliqueuses. Mon honorable ami a fourni la preuve de ce que j'avance lorsqu'il s'est avisé de parler des changements survenus dans le sein du cabinet depuis la dernière session. Deux ministres ont été nommés juges de la cour Suprême. Mon honorable ami n'a pas prétendu que ces messieurs ne possédaient point les qualités requises pour occuper la haute situation à laquelle ils ont été appelés ; il s'est contenté de dire que ces nominations avaient probablement été faites par l'intervention de la Providence. Voilà toute la matière à critiquer qu'il a pu trouver.

Au nombre des bienfaits que la Providence accorde aux nations, se trouve celui d'une saine administration. Un bon gouvernement, il faut bien le reconnaître, est un bienfait encore plus grand peut-être que la plus abondante des moissons, et l'histoire nous apprend que la Providence se sert parfois de ses plus humbles serviteurs pour conférer ses bienfaits à un peuple ; si, dans les circonstances présentes, la Providence a eu recours à nous, tout indignes que nous fussions, pour conférer un de ses grands bienfaits au peuple du Canada, je suis persuadé que toute la droite est prête à essayer le feu de la critique. Mon honorable ami se plaint de ce que le gouvernement n'a pas mentionné le fait que nos relations commerciales avec l'Allemagne ne sont pas aussi bonnes qu'elles devraient être, ou aussi bonnes qu'on aurait pu l'espérer. Si elles ne sont pas aussi bonnes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a cinq ou six ans, si le tarif allemand ne nous est pas maintenant aussi favorable qu'autrefois, c'est parce que le parlement du Canada, c'est que les conservateurs aussi bien que les libéraux, la nation entière, ont réclamé la dénonciation même du traité qui existait alors et nous favorisait sur le marché allemand. Ce traité

nous entravait, et nous avons cru avec raison que tant qu'il existerait il paralyserait tous les efforts que nous pourrions tenter dans le but de rendre plus étroites les relations du Canada avec la mère patrie. Maintes et maintes fois, lorsqu'ils étaient au pouvoir, les amis de l'honorable chef de l'opposition ont demandé à la Grande-Bretagne de dénoncer ce traité-là ; toujours ils ont échoué. Nous avons été plus heureux puisque, se rendant à notre demande, le gouvernement anglais a mis fin à ce même traité. A la suite de cette dénonciation, les produits canadiens furent frappés des droits les plus élevés. Nous avons entamé des négociations afin de remédier à cet état de choses. Ces négociations n'ont pas encore porté de fruits, mais je dois dire à mon honorable ami que les relations commerciales du Canada avec l'Allemagne ne sont pas telles qu'il les a représentées. J'apprends de l'honorable ministre du Commerce et de l'honorable ministre des Finances que, même dans ces circonstances peu favorables, notre commerce avec l'Allemagne, au lieu de diminuer, se développe graduellement. Je dois dire ici, M. l'Orateur,—et j'aurai peut-être l'occasion de revenir sur le sujet—que nous avons cherché à améliorer nos relations commerciales avec l'Allemagne, et que si nos efforts n'ont pas été jusqu'ici couronnés de succès, il est prématuré d'affirmer qu'ils n'ont abouti qu'à l'avortement.

Si le discours du Trône ne contient rien par rapport à la question des frontières de l'Alaska, c'est parce que cette question est encore au point où elle était l'année dernière. L'honorable monsieur a fait observer que la correspondance déposée sur le bureau de la Chambre n'indique pas clairement que la ligne provisoire que nous avons établie dans l'Alaska, de concert avec les Etats-Unis, soit le résultat d'une convention amiable. Il y a convention. Que la correspondance l'établisse ou non, si l'honorable député avait suivi les journaux, il aurait appris que la ligne provisoire tirée dans le district de Porcupine nous met en possession de camps miniers que les Américains réclamaient avant l'établissement de cette ligne. Je conviens avec l'honorable député que plus cette affaire traînera plus il deviendra difficile d'en voir la fin ; que plus le règlement de cette question se fera attendre, plus il sera difficile de rentrer en possession de toute partie du territoire canadien que des Américains auront pu occuper. Je le déclare à mon honorable ami, nous avons apporté à cette question toute la diligence possible ; je dirai plus, nous n'avons cessé de faire des instances auprès des autorités impériales afin qu'elles missent fin à cette affaire. Rien d'aussi peu satisfaisant que l'état où se trouve aujourd'hui cette question ; rien de plus dangereux aussi que de la laisser dans cet état. Nous avons bon espoir de la résoudre en temps opportun, mais je regrette fort de ne pouvoir faire à mon hono-